

Montreuil, le 10 septembre 2020

Objet : demande d'audience sur les conditions de la rentrée

Monsieur le Ministre,

Notre fédération vous demande une audience en urgence pour porter les revendications des personnels en cette rentrée, qui est loin d'être « normale. »

Pour que les personnels puissent travailler dans des conditions normales, les moyens doivent être donnés, les postes nécessaires doivent être créés, les missions de l'école et de ses personnels doivent être rétablies.

Dans de nombreuses écoles et établissements, la surcharge des effectifs, au-delà de 30 élèves par classe, est devenue la règle.

Les personnels sont confrontés à des situations impossibles, engendrées par la mise en place des protocoles et des mesures « sanitaires » : des malaises d'élèves ne pouvant plus respirer pour cause de masque, des cantines scolaires fermées pour éviter les brassages. Dans un lycée de Tours, la région a acheté des caméras pour filmer les cours. L'obligation du port du masque s'accompagne d'un déploiement policier y compris devant et à l'intérieur des établissements scolaires : cela ne peut qu'installer un climat délétère. Cela doit cesser.

Nous réaffirmons notre demande de levée du protocole sanitaire et de ses déclinaisons à géométrie variable, qui aboutissent au désengagement de l'Etat, laissant les personnels seuls responsables, gérant la pénurie des moyens.

Par ailleurs la mise en quatorzaine massive des collègues est le prétexte à remettre en cause les statuts et les droits des personnels.

Dans la Haute-Garonne, la formation continue et statutaire (stages obtenus au plan de formation, stage CAPPEI...) est arrêtée dès le début de l'année : les titulaires remplaçants dédiés à la formation continue sont transformés en « brigade COVID » ;

Dans le Rhône, les décharges statutaires des enseignants REP + (18 demi-journées) sont reportées sine die afin que les remplaçants puissent suppléer les personnels placés en quatorzaine.

Dans l'Essonne, il est demandé à des enseignants de faire de la surveillance suite à la mise en quarantaine d'AED.

En Mayenne, le Recteur, au mépris des statuts et de la réglementation, convoque avec des ordres de missions des professeurs des écoles afin de remplacer des professeurs de collèges.

Et dans le même temps, les personnels testés positifs – mais bien souvent non malades – sont obligés de se mettre en arrêt maladie tout en subissant un jour de carence. C'est inadmissible.

Pour la FNEC FP-FO, il est hors de question que soit réactivé le dispositif 2S2C, dont les personnels ne veulent pas et qui est pourtant maintenu dans le protocole. Nous refusons toute externalisation ou privatisation d'une partie des enseignements.

Dix jours après la rentrée, nous sommes déjà confrontés à un manque criant de remplaçants. Nous demandons la création des postes nécessaires, le recrutement immédiat – et non au fil l'eau – de tous les personnels placés sur listes complémentaires. Ces listes complémentaires doivent être abondées.

Les admissibles aux concours internes doivent être admis.

Les personnels contractuels doivent être renouvelés. Des milliers de collègues sont encore en attente d'affectation.

Nous sommes particulièrement inquiets suite à la multiplication des formations au « distanciel » ou à l'enseignement numérique. En effet, la crise sanitaire a été utilisée pour généraliser le télétravail déréglé, soumettant les agents à une obligation de moyens et de résultats, pouvant conduire à l'épuisement et aux burn-out. Nous tenons à rappeler que selon la réglementation, le télétravail reste volontaire et à l'initiative de l'agent. Les frais engagés pour le travail à distance doivent être remboursés.

Les personnels ne sont pas dupes du prétexte sanitaire pour amplifier et pérenniser les mesures d'exception et les contre-réformes.

En quoi la généralisation du contrôle continu par le biais « d'évaluations communes », conçues au niveau local contribuerait-elle à garantir l'égalité aux futurs bacheliers ? En quoi le tri sélectif organisé par Parcoursup, conjugué au déficit de places dans l'enseignement supérieur public pourrait-il répondre aux souhaits des bacheliers ?

Ces réformes doivent être abandonnées, de même que la réforme des concours, qui, si vous la meniez à son terme, assècherait encore le recrutement et précariserait les admis en supprimant l'année de stage remplacée par une année de contrat de droit de public. Nous revendiquons l'abandon de l'oral de titularisation pour les stagiaires 2020.

Nous réaffirmons notre attachement au cadre national de l'école. C'est pourquoi nous restons opposés à la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école, qui place de fait les directeurs d'école sous la tutelle des collectivités.

Alors que le Premier ministre réaffirme son intention de poursuivre la réforme des retraites en 2021, vous annoncez « un Grenelle des professeurs ».

Nous avons toujours été demandeurs d'une vraie négociation en vue d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat provoquées par le gel du point depuis des années. Les 400 millions d'euros mis sur la table ne pèsent pas lourd par rapport à l'enveloppe de 7,5 milliards débloquée pour les personnels des hôpitaux (dont 900 000 fonctionnaires hospitaliers) et des EPHAD, soit 183€ net mensuels de hausse salariale. Nous revendiquons, comme pour les personnels hospitaliers, 183 euros d'augmentation indiciaire, pour tous les personnels, sans contrepartie.

Nous ne sommes pas demandeurs d'une prétendue « revalorisation » qui s'accompagnerait d'une transformation profonde du système éducatif et des carrières. Nous réaffirmons notre totale opposition à la remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires, qui pourrait faire perdre jusqu'à 40 % du montant des pensions.

Nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur la situation des AESH. Derrière les discours sur l'inclusion, il y a la réalité du terrain. Avec les PIAL : c'est plus d'élèves à suivre dans plus d'écoles ou d'établissements, avec des affectations à la dernière minute et des changements possibles du jour au lendemain au cours de l'année ! Il y a la réalité du salaire : un AESH à 62% c'est un salaire de misère de 760 € ! C'est bien en dessous du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à 1041€ par mois ! La FNEC FP-FO exige l'abandon des PIAL. Elle exige un véritable statut de la fonction publique et un vrai salaire pour les AESH.

Enfin, plusieurs de nos collègues sont toujours poursuivis pour avoir exercé leur mandat et leur droit à l'action syndicale. Nous demandons une intervention rapide pour mettre fin à toutes les sanctions et toutes les poursuites.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Clément POULLET
Secrétaire Général de la FNEC FP FO

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke, enclosed within a thin rectangular border.